

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^e me.

A Paris, à la Librairie-Correspondance de P. Justin, place de la Bourse, n° 8, et à l'Office-Correspondance de Lepelletier Bourgoïn et C^e, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 18.

PRIX :
16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES du 10,					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES du jour.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.
7 heures du matin.	7 deg. au-dessus de 0.	80 deg. humidi.	27 pou. 7 ligne. Variab.	N.-O.	Incert.
SOLEIL.			PHASES DE LA LUNE.		
Lever.	Coucher.		Nouvelle lune.		
7 h. 32 m.	4 h. 14 m.				

LYON 10 décembre.

On s'était plu, il y quelques jours, à faire l'éloge de la conduite de M. Latour-Maubourg, au sujet d'une arrestation arbitraire d'un M. Famin, à Anagni, près de Rome, et tous les journaux avaient mentionné avec une satisfaction que ne leur procurent pas souvent les délégués du pouvoir la fermeté de notre ambassadeur près la cour pontificale. Aujourd'hui, le *Moniteur* intervient pour rectifier les faits. M. Latour-Maubourg a bien demandé justice au cardinal Lambruschini, et non au cardinal Bernetti. M. Latour-Maubourg n'a pas exigé que le cardinal secrétaire-d'état vint en personne lui faire des excuses. Celui-ci a exprimé spontanément ses regrets à l'ambassadeur, et lui a annoncé que le gouverneur d'Anagni était à sa disposition. Voilà tout.

Cette rectification du *Moniteur*, faite dans le but de ménager les susceptibilités du Saint-Siège, ne nous empêchera point de rendre justice à M. de Latour-Maubourg. Un de nos compatriotes était insulté, il a fait respecter son caractère de Français ; il a noblement agi.

Mais ce zèle pour l'honneur du pays, l'a-t-on toujours montré ? Dans nos relations avec les grandes puissances, avons-nous toujours fait preuve de cette dignité ? Non, certes, l'insolence du président Jackson ne fut suivie d'aucune réparation, et nous payâmes vingt-cinq millions plus les intérêts réclamés avec une morgue insultante, et que, suivant bien des hommes impartiaux et connaissant à fond la question, nous ne devions pas payer. Dans notre différend avec la Suisse, au contraire, nous avions crié bien fort, et nous avons obtenu une espèce de déclaration que dans la diplomatie on est convenu d'appeler une satisfaction, et d'où il est résulté que la loyauté de M. de Montebello était pure et sans tache.

M. Henri Fonfrède examine, dans le *Mémorial Bordelais*, les probabilités de la session prochaine. Il se demande quel rôle choisira M. Thiers, et après une appréciation plus indulgente qu'à l'ordinaire, de cet ex-ministre, il répond ainsi à cette question :

Il (M. Thiers) cherchera à projeter en relief une imperceptible dissidence qui l'a écarté des doctrinaires, et dont lui-même il ne s'est jamais bien rendu compte. Pour cela, il s'accrochera à quelques questions de détails. Ne pouvant toucher à celles de la réduction des rentes, il se jettera probablement sur la question espagnole, et alors... Oh ! alors, je le dis avec douleur, poussé de contre-sens en contre-sens dans une carrière sans issue, sans pouvoir jamais trouver pour lui-même un point d'action politique, on verra cet homme distingué, si brillant de verve et d'esprit, lutter contre l'impossible, et s'efforcer vainement de briser entre les mains de ses successeurs le levier puissant dont, par un dépit irréfléchi, il a renoncé à se servir lui-même !

Si M. Thiers est condamné à reconquérir son portefeuille, le *Mémorial bordelais* a raison, telle sera la conduite du fils adoptif du tiers-parti. Mais il est à croire que M. Thiers fera tout pour n'entrer dans la lice qu'au dernier moment, et que l'intrigue sera la seule arme qu'il emploiera tant qu'il ne sera pas absolument nécessaire d'en employer une autre.

On a annoncé, il y a quelques jours, qu'une coalition d'ouvriers s'était formée à Libourne ; cette circonstance a cela de remarquable que le même fait s'était déjà produit sur plusieurs points à la fois, comme à un signal donné : Bordeaux, Toulouse, Poitiers, Angoulême, sont, depuis le 1^{er} novembre, agités par de semblables manifestations. Cette prétention, repoussée jusqu'à un certain point par les maîtres tailleurs, fait que les ouvrages sont suspendus et que les ateliers sont déserts. Cet état de choses dure depuis plus de quinze jours et ne paraît pas près de finir. Lequel a tort du maître ou de l'ouvrier ? C'est ce qu'il n'est pas facile d'entrevoir. La loi tranche la question, il est vrai ; mais elle ne l'éclaircit pas : c'est un fait qui en comprime un autre sans daigner parlementer avec lui.

La question est donc entière. Demain, comme aujourd'hui, en supposant que cela soit terminé, on se demandera lequel abusait de sa position ; lequel du maître ou de l'ouvrier avait pour lui la justice, la loyauté, le besoin ?

Une coalition est toujours le symptôme d'un état fâcheux ; mais est-ce toujours une exigence déplacée, une plainte injuste formée sans raison et sans opportunité ? Personne n'osera le prétendre. Dans un tel mouvement, il semble que chacun délibère sous l'empire de la nécessité, et il faut bien admettre cette interprétation, à moins qu'on ne suppose le mal plus grand, et qu'on ne veuille attribuer à l'esprit d'antagonisme qui travaillerait la classe ouvrière, les démonstrations auxquelles elle s'abandonne.

Inutile donc de chercher à se faire illusion : on c'est en face d'un besoin que la société se trouve placée, ou c'est l'ambition de classe qui veut être satisfaite ; il faut choisir ; dans l'un et l'autre cas la législation est insuffisante. Il est évident, en effet, que la loi, qui, pour toute réponse, frappe d'un emprisonnement l'homme forcé, par la rigueur du temps, à réclamer une augmentation de salaire, blesse les droits de l'humanité et ne remédie à rien ; d'autre part, il n'est pas au pouvoir d'un seul article du code pénal de refouler avec succès les accès d'ambition qui se trouvent en germe dans le sein des classes inférieures. Si c'est un besoin qui s'agit dans les ateliers de Bordeaux, de Toulouse, de Poitiers, de Libourne, etc., la raison, l'équité veulent que ce besoin puisse débattre ses prétentions et plaider sa cause sans contrainte, à la seule condition qu'il ne sera porté aucune atteinte, je ne dirai pas à l'ordre public, mais, ce qui est plus juste et moins vague, à la *sûreté publique*. A cette condition, on verra l'ordre renaître au bout de peu de temps, parce qu'il est dans la nature de certains intérêts de s'harmoniser, de s'équilibrer en quelque sorte d'eux-mêmes.

La préfecture et la mairie de Bordeaux se sont sagement abstenues de prendre part à un débat dans lequel les véritables intéressés peuvent seuls décider en connaissance de cause. Le parquet seul a cru de son devoir d'intervenir sur une dénonciation publique ; l'auteur de la lettre que les journaux ont publiée, et qui renfermait un exposé de ce qui se passe, a été mandé par le procureur du roi.

Pour combattre ce mouvement avec quelque avantage, les maîtres tailleurs de Bordeaux se sont engagés mutuellement, par écrit, sous peine de payer un dédit de 500 f., à ne pas excéder 20 f. pour le prix de la main-d'œuvre à la pièce. Trois ou quatre tailleurs parmi les plus occupés ont seuls refusé de signer cet engagement ; d'où il suit que les deux parties sont en coalition réciproque.

La loi dispose donc avec une inégalité choquante ; par une conséquence de sa position, le maître peut obtenir demain ce qu'il n'est pas possible à l'ouvrier de provoquer sans danger. Veut-on que celui-ci se borne à former des réclamations individuelles ; que, au lieu d'agir par masses, il abandonne partiellement, en quelque sorte, l'atelier ? Mais cette conduite, toute de précaution et de lenteur, convient au maître, qui peut attendre et supporter, pendant un long temps, le manque de travail. L'ouvrier, lui, vit au jour le jour ; sa guerre à lui, juste ou injuste, ne peut, ne doit durer qu'un jour ; à la force organisée, il opposera les grands coups, et la coalition est en réalité le seul moyen efficace qu'il ait d'obtenir justice.

On insiste et l'on dit : Les prix existants sont justes, car ils sont le fruit de la concurrence et du libre marché. De ce que certains intérêts tendent d'eux-mêmes à s'équilibrer, il suit que l'ouvrage est généralement payé ce qu'il peut être payé, c'est-à-dire ce qu'il vaut *relativement*. Telle est aussi notre pensée ; nous ajouterons seulement que c'est parce que l'ouvrage tend essentiellement à être payé ce qu'il vaut, qu'il ne faudrait pas interdire à l'ouvrier le seul moyen qu'il ait de lui faire produire tout ce qu'il vaut *relativement*. La justice est dans la relation : or, la relation, c'est le changement ; pour rester juste, laissez la relation s'opérer, c'est-à-dire n'empêchez pas le changement. L'égalité, la véritable égalité entre le maître et l'ouvrier est dans l'observation de cette loi toute de justice. L'autorité, en intervenant au profit de l'une des parties, toutes les fois que la *sûreté publique* n'est pas mise en question, rompt cette égalité sacrée, dans une ignorance, du reste absolue, de ce qu'il conviendrait de décider. A Bordeaux l'instruction commencée se traîne

tu ne pouvais te tromper plus complètement, lui dit son père. Ce portrait, d'une grande ressemblance, assez bien modelé, mais un peu lourd en couleur, un peu sec et dur, est celui d'un honorable magistrat qui, plus que personne, a déploré les fanatiques excès de nos sanguinaires orateurs de cours prévôtales. Il n'est pas à craindre, mon cher enfant, qu'il les imite jamais. — Je le crois sans peine ; mais voici dans ce coin un petit portrait qui ne fera peur à personne : je reconnais parfaitement le cher docteur que M. Aug. Flandrin a un peu noirci ; mais heureusement le noir des ombres et du fond n'ôte rien à l'expression d'une physionomie qu'on aime à retrouver ici, comme partout.

Ce portrait de femme, n'est-il pas de M. Jacomin ? — Oui, on le devine à la naïveté de sa couleur ; je voudrais pouvoir ajouter à la perfection du modèle ; mais, si sous ce dernier rapport M. Jacomin s'est soutenu dans ce tableau, malheureusement, dans les autres, il est resté au-dessous de lui-même. Nos peintres de portraits ont en général le tort de ne pas étudier assez Van Dick qui a poussé ce genre à sa plus grande perfection. S'ils méditaient un peu plus les œuvres de ce grand maître, ils éviteraient les poses raides et guindées ; ils arriveraient par gradation à un parfait *modelé* sans *crudité* et sans *dureté* ; ils ne se bor-

avec lenteur. Les griefs reprochés de part et d'autre se réduisent à ceci : Au dire de l'ouvrier les marchands tailleurs veulent trop gagner ; aussi font-ils rapidement fortune. Si l'on tenait compte des *mortes saisons*, on verrait que le salaire de l'ouvrier est on ne peut plus modeste. A cela, les tailleurs répondent en récriminant longuement ; s'il faut les en croire, le peu d'activité de l'ouvrier et ses exigences sont en progression croissante. Travaillant à la pièce au prix qu'on veut payer, au prix de 20 fr. au lieu des 25 demandés, l'ouvrier gagnerait 5 fr. par jour, ce qui établit pour l'année courante, tout compte fait des mortes saisons, une moyenne de 3 fr. 50 c. par jour. Au lieu de cela, la plupart des ouvriers emploient huit, dix et douze jours à confectionner une pièce qu'on pourrait faire en quatre jours. Il est vrai qu'on serait tenu d'entrer à l'atelier un peu avant midi, contrairement à ce qui est pratiqué par le plus grand nombre. Or, ce n'est pas une mince rétribution que celle de 3 fr. 50 c. par jour, année courante. Les mortes saisons, au surplus, ne comprennent pas au-delà de cinq mois. Tel est le dire des maîtres tailleurs.

Les prétentions des ouvriers sont loin d'être uniformes quant aux maîtres tailleurs. Ces ouvriers, dont le nombre est d'environ quatre cents, ont échelonné et en quelque sorte classé les ateliers. Ainsi, tel atelier de premier ordre paiera ses ouvriers *indistinctement* 26 francs la pièce, tel autre 24, celui-ci 22, jusqu'à 20 inclusivement ; d'où la conséquence que le maître tailleur, au lieu de proportionner le salaire, comme auparavant, au mérite de la main-d'œuvre, n'aurait qu'un prix, quoique ayant affaire à plusieurs degrés d'aptitude. Cette prétention peut être juste ; mais elle est fortement repoussée par le marchand tailleur, qui se plaint, avec quelque raison peut-être, qu'on ne tient pas suffisamment compte des frais et des non-valeurs attachés à son genre d'exploitation : frais de premier établissement, patente, vaste local, fonds de magasin, *gâtage* et rebuts, crédits sans fin, créances de nulle valeur et poursuite mise dehors de capital qui empêche de payer comptant la marchandise et de jouir en fabriquant d'un escompte de 7 et 8 p. 0/0 : telles sont les aspérités du métier, aspérités qui prouvent que tout n'est pas profit, et qui forcent à défalquer de la recette brute 40 et 50 p. 0/0.

Cela a d'autant plus de poids dans la bouche des maîtres tailleurs, que l'opinion des fabricants de draps sur cette matière se réduit à peu près à ces termes. D'où la conséquence que si l'ouvrier a lieu de se plaindre, la position du maître n'est pas à envier, lui seul étant obligé de payer l'ouvrage aussitôt qu'il est livré, et de parer à des embaras dont la main-d'œuvre n'a pas à s'inquiéter.

Tel est le détail exact de ce qui se passe ; jusqu'ici les partis font bonne contenance, quoique perdant tous deux à ce conflit. Il serait à désirer que la législation offrit, pour sortir d'une semblable situation, d'autres ressources que celles que le Code pénal met à la disposition de l'autorité. La classe ouvrière est comme le droit de libre discussion, un élément de fraîche date avec lequel il faut compter.

(National.)

Extrait du supplément au Libéral de Saragosse.

CAPITAINE GÉNÉRALE D'ARAGON.

Le capitaine général vient de recevoir une lettre apportée par un courrier extraordinaire, renfermant la nouvelle suivante :

« Je viens des cortès où le président du conseil, Calatrava, a lu, à la tribune, que Narvaez ayant atteint Gomez, l'avait mis en déroute et taillé en pièces ; qu'après l'action, le général Ribeiro étant arrivé avec sa division de cavalerie, Narvaez s'était remis avec elle à la poursuite de Gomez, à qui il ne restait plus que 2,000 hommes qui étaient sur le point de se voir de nouveau attaqués par la division du général Alaix.

» Saragosse, 3 décembre 1836. — Par une dépêche du commandant d'armes d'Alfaro, on vient de recevoir la nouvelle que la faction de Cabrera, forte de 900 chevaux et 400 fantassins, venait d'être dispersés avec une perte de 40 morts, 100 prisonniers, 80 chevaux. »

UN ENFANT A L'EXPOSITION DES AMIS DES ARTS DE LYON. — Quatrième article.

Puisque nous en sommes aux portraits, dis-je à mes deux amateurs, voyons tout de suite tous ceux qui envahissent cette galerie. — Ma foi, non ! répondit Jules. Je n'irai pas perdre mon temps à contempler ces visages inconnus qu'on aurait bien dû laisser chez leur propriétaire. — Cependant quelques-uns de ces portraits, sans être aussi parfaits que celui de M. Cornu, ne sont point à dédaigner ; celui d'une *jeune femme* que l'on doit au pinceau délicat de Mme Brune, est bien de dessin : il y a, sous le rapport de la couleur, de fort jolies parties ; il existe surtout dans les nus un si grande finesse de ton, un *faire* si moelleux, qu'il est vraiment à regretter qu'une teinte trop rosée gâte un peu ce joli visage. — En voici un qui n'est ni rosé, ni moelleux et qui m'a fait une belle peur. — Peur ! et pourquoi ? — A cause de cette vilaine robe rouge. — Qu'est-ce donc que cette robe rouge peut avoir de si effrayant ? — Rien par elle-même, mais elle m'a d'abord rappelé un autre portrait... celui d'un homme auquel je ne puis penser sans avoir le frisson. — Quel homme ? — Oh ! vous savez bien !... celui qui fait couper la tête aux enfans... Mais j'ai bien vite reconnu que je m'étais trompé. — Et

neraient pas à traduire fidèlement sur la toile l'exacte ressemblance de leur modèle, sorte de mérite qui, lorsqu'il est seul, n'a de prix que pour la personne qui se fait peindre ; enfin, ils produiraient des ouvrages plus dignes d'une exposition publique que la plupart de ceux qui figurent ici, et de l'examen desquels je crois que nous pouvons nous dispenser. — Très-volontiers, s'écria Jules, faites-moi voir ce tableau de M. Biard, qu'on a exposé malgré son auteur. On dit qu'il est bien composé. — Jugez-en, vous savez que ceci nous représente l'intérieur d'une baraque de banquiste, un jour de pluie. — En effet, ces personnages sont bien groupés. La pose du chef de l'établissement, observant le temps pluvieux qui lui fait craindre de manquer une recette est fort comique. Il y a de l'expression dans quelques-unes de ces têtes grotesques, qui sont du reste assez bien dessinées ; mais ici, comme dans toutes ses autres productions, la couleur de M. Biard est terne et monotone, la lumière tombe mal ; il n'y a pas d'air, et par conséquent pas de perspective. Je remarque que tous les tableaux de M. Biard sont pourvus d'une vieille femme coiffée exactement comme celle que nous voyons ici. Est-ce un type qu'il a adopté pour se faire reconnaître ? C'est assez la manière des grands artistes. — Ce n'est pas une raison pour que ce soit celle

Nouvelles Diverses.

Une lettre de New-York du 16 novembre, porte :

« La crise dont je vous ai parlé continue toujours et ne fait qu'augmenter. L'Angleterre refuse d'escompter une grande partie des billets tirés sur elle par les commerçants de ce pays-ci. Chaque arrivage apporte de nouveaux refus qui multiplient la gêne et jettent l'embarras dans toutes les transactions. On ne perd pas courage cependant ; chacun redouble d'énergie, et la place n'a éprouvé encore qu'un petit nombre de faillites ; mais les affaires sont peu considérables : on fait peu de commandes en Europe, et les manufactures de la France et de l'Angleterre souffriront sans doute. A Boston, la situation est la même qu'à New-York. »

Hier, la Société d'agriculture, des sciences et arts de Lyon, a tenu une séance d'élections. Ont été nommés membres titulaires MM. Leymerie, professeur à l'école Martinière ; Bourcier, négociant et maire de Millery ; Pravaz, docteur-médecin.

Dans la séance précédente, M. E. Mulsant avait été nommé bibliothécaire-archiviste à la presque unanimité des suffrages.

Hier, un accident, qui aurait pu avoir les suites les plus funestes, a eu lieu sur le chemin de fer, entre Givors et Lyon. Les chevaux attelés à un wagon de voyageurs ayant été effrayés par l'approche de wagons vides, conduits par une machine locomotive, se sont cabrés et jetés sur la voie de la machine. Le mouvement de celle-ci n'ayant pas été arrêté à temps, ces animaux ont été renversés et broyés par les roues du convoi, qui leur ont passé sur le corps. Heureusement que dans leur écart ils n'ont pas entraîné la diligence à laquelle ils étaient attelés, comme cela aurait pu arriver ; dans ce cas, la rencontre des wagons poussés en sens opposé, aurait pu occasionner des malheurs incalculables.

Une erreur s'est glissée dans la désignation des accusés qui comparaitront, le lundi 12 et le mardi 13, devant la cour d'assises. Elle doit être rectifiée ainsi : *Etienne-Eugène Perret et Andrée Galand, sa femme, empoisonnement et complicité.*

Chronique politique.

Le trop fameux Conseil, toujours détenu dans les prisons de Berne, va être jugé en police correctionnelle par le tribunal de première instance. Son sort est facile à deviner ; ce sera l'expulsion hors du territoire bernois. On dit qu'il ne redoute rien tant que d'être transféré à la frontière et mis à la disposition des autorités françaises.

— On a souvent parlé des sociétés secrètes de Russie. Les bruits maintenant répandus nous obligent à revenir sur ce sujet, qui a plus de connexité qu'on ne pourrait le penser avec tout ce qui touche au czar et à sa cour.

Nous ne savons ce qu'il y a de vrai dans les accidens dont on a parlé et dans l'aliénation mentale annoncée par des journaux ; mais nous ne sommes nullement surpris de ce qu'on dit sur ce dernier point. L'empereur Nicolas est dominé depuis quelque temps par des préoccupations qui semblent dégénérer en monomanie, et le font, en certaines occasions, ressembler à Paul, son père.

Ainsi, par exemple, l'empereur Nicolas est persuadé qu'il doit mourir de mort violente, et que les sociétés secrètes en veulent à ses jours. Il ne rencontre personne portant le même nom que les affiliés condamnés en 1826, sans être saisi d'une frayeur involontaire difficile à cacher. Il voit des ennemis au milieu de ses courtisans, et souvent des missions éloignées, des voyages inopinés n'ont pas d'autre cause que le besoin de séparer de lui des conjurés menaçants. Enfin, comme son père, Nicolas a pris en haine quelques figures dont plusieurs sont pourtant fort inoffensives, et si, comme en 1799 ou 1800, il n'y a pas précisément danger pour les porteurs de ces figures de se présenter aux yeux de sa majesté, on ne peut pas dire non plus qu'il n'y aurait pas imprudence.

Sans doute les terreurs qui agitent le czar sont exagérées quant aux sociétés secrètes, mais il n'en faut pas conclure qu'elles restent inactives. Elles travaillent à tout autre chose qu'à une révolution de palais, et les armes de courtisans de cour ne sauraient être à leur usage ; mais pour épargner la vie des despotes, elles ne veulent pas moins frapper le despotisme, et, sous ce rapport, il y a toute apparence qu'on a raison de les craindre.

S'il faut s'en fier aux témoignages les plus dignes de foi, et en croire les dénégations de la police russe elle-même, les sociétés ont étendu leurs affiliations dans tous les corps de l'armée et dans toutes les classes éclairées des provinces ; elles pénètrent jusque dans le service de la maison de l'empereur, jusque parmi les sous-officiers et les vieux soldats. Nicolas est persuadé que la moitié des militaires les plus distingués en fait partie. (Le Siècle.)

de M. Biard. — Et la manière de M. Genod, qu'en dirons-nous ? — Hélas ! à la précédente exposition on a tout dit sur M. Genod, et puisqu'il nous présente toujours les mêmes ouvrages, nous ne pourrions que lui répéter les mêmes choses.

Donnez-moi, je vous prie, le mot de l'énigme n° 236, que nous propose M. Perlet. — C'est *Gallus*. J'avoue que je ne comprends pas bien cette page ; mais si je remarque un certain mérite de dessin dans quelques-unes de ses parties, je n'y vois pas cette grâce de couleurs qui devrait caractériser ce genre de composition. Celle-ci, d'ailleurs, est assez mal éclairée et la couleur en est froide. Cependant, on voit que c'est l'œuvre d'un homme de talent qui a le malheur de n'être pas coloriste.

— Dans ce catafalque de Léon X, M. Rey-Laurasse n'a-t-il pas cherché à imiter ces *clairs-obscur* mis en vogue par Grunet ? — Il est à supposer que si ; mais il est loin de son modèle, surtout pour le dessin, qui est ici entièrement sacrifié aux effets de lumière, et cette lumière, assez mal distribuée, nuit à l'effet général. A un certain point de vue, tout devrait se comprendre dans un tableau de ce genre, et c'est ce qui n'arrive pas dans l'œuvre de M. Rey-Laurasse. D'ailleurs, un genre où le dessin est sacrifié à des effets de couleur ne mérite guère d'être encouragé.

Voilà, sous le n° 221, une figure de femme bien commune et

— Le gérant du *Journal de Rouen* a été cité à comparaître lundi prochain à l'audience de la cour d'assises, pour y répondre à la plainte en diffamation portée contre lui par le comité de surveillance de l'instruction primaire.

« En réponse à cette citation, dit la feuille patriote, nous croyons devoir dire dès à présent que nous ne redoutons pas les conséquences de cette affaire, qui aurait pu, du reste, par quelques explications, se terminer d'une manière beaucoup moins scandaleuse que la publicité de l'audience. Données aux membres du comité de surveillance, ces explications leur auraient prouvé notre bonne foi : données au jury, elles la prouveront encore, et nous sommes persuadés qu'elles nous sauveront de cette cruelle et humiliante dénomination de diffamateur, dont nos adversaires seraient si heureux de pouvoir s'armer contre nous. »

Paris, 8 décembre 1836.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Les amis de M. Thiers vont partout disant, à l'occasion des affaires d'Espagne : « C'est à la chambre à faire son devoir et à donner une leçon de responsabilité à qui de droit. » M. Dupin répète le même conseil, qui ne tend à rien moins qu'à réaliser la maxime constitutionnelle : « Le roi règne et ne gouverne pas. » Mais ces héroïques courages se soutiendront-ils devant les captations de cour, les invitations de bals ou de banquets, les *comment vous portez-vous ? quand marierez-vous vos enfans ?* etc. etc., formules d'intérêt si touchantes, que bien des votes n'ont pas eu d'autres causes. Comment refuser quelque chose à la personne qui descend à de si tendres sollicitudes et à des détails si touchants de la vie intime.

— M. Ménétrier, ce personnage si grotesque, dans le drame si triste du procès d'avril, vient d'être nommé conseiller à la cour royale de la Martinique.

On se rappelle que M. Pasquier fut obligé de lui ôter la parole, au moment où, malgré les vives réclamations des prévenus, il prononçait sous prétexte de les défendre, un stupide réquisitoire contre eux. Le président de la cour des pairs voulut le faire nommer commissaire de police aux Batignolles, mais la forme et le fond du plaidoyer de M. Ménétrier paralysèrent les bonnes intentions du noble personnage.

COLONIE D'AFRIQUE.

Le *Constitutionnel* donne l'itinéraire que l'armée qui marche sur Constantine a dû suivre, ainsi que les lieux de départ, les heures de marche, la désignation des objets qu'on rencontre sur la route, les détails des localités, les noms des tribus, et quelques observations générales.

Bone. — Camp Clauzel, 5 heures de marche, poste fortifié, plaines rases de Bone, eaux de la Boudjera, au camp petites fontaines et broussailles. — Monia-Berda, deux heures de marche, petite fontaine, pays ondulé et raviné, broussailles et quelques ouvriers, tribu des Ouled-Bonazis. — Oued-Neschmeja, deux heures de marche, ruisseau, pays boisé. — Mouelfa, deux heures et demie de marche, collines élevées, montée rapide, terrain tourmenté, tribu des Azelets-ben-Amar, un embranchement du chemin plus court et plus accidenté passe par les ruines d'Ascours. — Hammam-Berda, deux heures de marche, bains antiques, vallée accidentée, bois d'oliviers. — Grebel-el-Hadjar, une demi-heure de marche, ruisseau, terrain accidenté, tribu des Ouled-Bonazis. — Ouanchera, trois quarts d'heure de marche, fond de la vallée, pays découvert. — Seybouse, demi-heure de marche, rivière guéable, gué pierreux, broussailles. — Guelma, un quart d'heure de marche, ruines antiques, collines boisées. — Medjez-Loustain un quart d'heure de marche, 2^e gué sur la Seybouse, gué pierreux, pays boisé et découvert. — Medjez-Amar, demi-heure de marche, 3^e gué sur la Seybouse, 2^e gués, celui en berge escarpée est le plus commode, tribu de Beni-Fougal, Hammam-Mascoutées, bains antiques sur la droite. — Ensafel-Aga, ou Mastenia, une heure et demie de marche, un côté des monts Ackary, montée pierreuse, broussailles, petite source à droite, tribu des Bil-Aouchet-Ras-el-Agha, une 1/2 heure de marche, sommets des monts Ackary, montée difficile, petite source, broussailles : on assure que ce passage difficile par la rapidité des pentes, peut être tourné par la gauche. — Dra-Bou, 1/2 heure de marche, plateau, terrain ondulé, fontaines, tribu des Bil-Lalef. — Oued-Zenati, 1 heure de marche, ruisseau, terrain accidenté, descentes, bois de frênes, tribu des Zenatia. — Steha, 1/2 heure de marche, petite montée, terrain découvert, tribu des Azelet-Kaid-el-Dal. — Lila, 2 h. de marche, plaine ondulée, pays découvert, raviné. — Oued-el-Arria, une heure et demie de marche, petit ruisseau, pays de plaines, sans bois, tribu des Azibouta-el-Bey. — Zelzouf, une heure de marche, colline, terrain découvert. — Chaba-el-Karani, une heure de marche, ravin du Figuier, pays ondulé, tribu des Azibouta-Adry. — Merige, une heure et demie de marche, jardins, sources et jardins, tribu des Sal-Bey. — Oued-bil-Berogat, une demi-heure de marche, ruisseau affluent du Ben-Mersoul, tribu des Sidi-Chart. — Sal-Mansoura, une heure de marche, colline, contrefort qui domine la ville. — Constantine, une heure de marche, ville capitale du beylik.

bien ignoble. On dirait une harengère déguisée en grande dame un jour de mardi-gras, et débaillant, le poing sur les rognons, tout le catéchisme de Vade à quelques commères de la Halle. — C'est pourtant Marie de Médicis que M. Marquet a voulu représenter. — Marie de Médicis ! Je ne m'étonne plus que Henri IV n'ait jamais pu aimer cette femme.

Henri IV valait un peu mieux en réalité que sa chère moitié. M. Robert Fleury a voulu qu'il en fut ainsi en peinture. Son tableau de l'amant de Gabrielle, porté au Louvre après son assassinat, est une bonne composition. La tête du duc d'Epéron est d'une expression vraie. Peut-être ne retrouve-t-on pas assez dans les traits du roi les traits d'une mort violente. Le haut de la figure est cependant bien peint ; mais le bas du visage paraît être en carton et la barbe en coton. Le corps est bien celui d'un homme mort. Les têtes de quelques gentilshommes de la suite du roi, notamment de celui à cheveux blonds manquant de noblesse. — Eh quoi ! Etes-vous aussi de ceux qui ne sauraient admettre qu'un gentilhomme puisse avoir les traits communs ? et voudriez-vous que tout valet de cour fût nécessairement un Apollon ? Pour moi, je crois qu'on peut être aussi noble qu'un Montmorency et aussi laid et aussi mal bâti que M.... Souffrez donc que votre gentilhomme n'ait pas meilleure mine que le halibardier qui grimace quelque peu. Observez d'ailleurs que

A la dernière séance de l'Académie des sciences, M. Biot a donné lecture d'un mémoire sur les circonstances géométriques du mouvement des météores du 13 novembre. Ce travail presque entièrement mathématique n'est point susceptible d'analyse ; nous nous bornerons à faire connaître quelques-unes des idées très-ingénieuses de l'auteur. M. Biot a commencé par rappeler la série des persévérants travaux de Dominique Cassini, par lesquels cet illustre astronome a démontré qu'il existait autour du soleil une vaste nébuleuse, qui se projette souvent dans le ciel sous l'aspect d'un double fer de lance lumineux, et qui a reçu le nom de *lumière zodiacale*. Après des observations faites de 1683 à 1693, Cassini a conclu que ce corps est un sphéroïde aplati, qui s'étend plus loin que Vénus, et dans de certains cas plus loin même que l'orbite terrestre. Le chemin que la terre décrit pourra traverser ce nuage sous des angles ou sous des épaisseurs variables. M. Biot s'appuie de l'autorité de Laplace, pour infirmer l'hypothèse de Mairan, qui regardait la lumière zodiacale comme l'atmosphère même du soleil. Cette supposition ne peut s'accorder avec les faits ; il semble bien plus probable que ce nuage immense circule autour du soleil d'une manière tout-à-fait indépendante. Il existe d'ailleurs dans le ciel un assez grand nombre d'étoiles nébuleuses, qui, sous ce rapport, auraient une constitution analogue à celle du soleil.

Suivant les mesures prises par Cassini, cette nébuleuse est située dans le plan de l'équateur solaire ; malheureusement l'inclinaison de la ligne de rotation du soleil, et par suite la position de son équateur, sont des données peu certaines en astronomie, parce que les mesures résultant du mouvement des taches n'ont pas été répétées avec des instruments modernes doués d'une très-haute précision. Quoi qu'il en soit des chiffres approximatifs de Cassini, M. Biot en a déduit ce résultat fort curieux : c'est que si l'on calcule, d'après le plan de rotation du soleil, la position et le mouvement de cette vaste zone nébuleuse qui circule autour de lui, on trouve que la terre a dû se trouver, le 13 novembre, près du point ascendant où son orbite coupe cette nébulosité solaire. De cette rencontre découle d'une manière assez plausible l'explication des phénomènes météoriques, et même celle de leur périodicité.

Suivant cette manière de voir, la nébulosité dite *lumière zodiacale* serait composée d'une multitude d'amas de gaz ou de planètes microscopiques ; lorsque ces corps viendraient s'approcher de notre globe, les orbites multiples qu'ils décrivent seraient troublées, de sorte que tantôt une foule d'entr'eux sillonneraient notre atmosphère, et tantôt un grand nombre, obéissant à l'attraction prépondérante, pourraient tomber sur le sol de notre planète. M. Biot a présenté beaucoup d'autres considérations d'un grand intérêt ayant pour but de faire cadrer tous les phénomènes des derniers météores et ceux surtout de l'apparition de 1833, aux Etats-Unis, avec l'hypothèse d'une nébuleuse immense circulant autour de l'astre central. Il a déclaré toutefois qu'il n'émiettait cette opinion qu'avec l'extrême réserve qu'il faut apporter, dans les sciences physiques, à toute théorie qui n'est point le résultat de l'expérience et du calcul.

— Nous lisons dans le dernier numéro du *Moniteur Algérien* : « En janvier 1818, la ville de Maroc offrit à ses habitants un horrible spectacle : un boucher, ou pour mieux dire un préparateur de ces viandes frites dans l'huile que les Maures appellent *khelia*, avait imaginé de répondre, à peu de frais pour sa bourse, aux demandes de ses nombreuses pratiques. Il attirait, sous l'appât de quelque argent, dans la place la plus retirée de sa demeure, des femmes de mauvaise vie qu'un destin contraire conduisait vers cette infâme retraite. Là, ces malheureuses étaient immédiatement égorgées et découpées en morceaux, et leurs chairs, préparées, étaient offertes au public sur l'étal du boucher. Huit femmes avaient ainsi disparu. Enfin, sa propre épouse ayant eu des soupçons qu'elle convertit bientôt en certitude, courut se jeter aux pieds du pacha, et lui dévoila la conduite atroce de son mari. La justice ne se fit point attendre : on saisit le boucher, on le cloua vivant sur son billot, et quatre nègres, armés de haches, eurent ordre de le couper en pièces, mais lentement, et de telle sorte que le coupable put voir les lambeaux de son corps sortir d'une vaste chaudière et servir de pâture à quelques centaines de chiens rassemblés à cet effet des différents quartiers de la ville. »

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE. — La correspondance de Bayonne nous apprend aujourd'hui que le général Espartero est en effet parvenu à établir un pont et à passer sur la rive droite du Nervion. Ce passage a été facilité par des équipages des navires de guerre anglais et protégé par ces bâtiments.

Bilbao continuait de résister avec vigueur. Le 30, les carlistes avaient pris le couvent de Ste-Claire, pour la défense duquel les constitutionnels n'ont pas fait de grands efforts, concentrant toute leur résistance sur le couvent de la Conception, à l'attaque duquel les carlistes ont fait des pertes assez fortes ; on dit qu'entraînés un colonel français a été tué dans leurs rangs.

Villareal et Espartero se trouvant en présence le 1^{er}, on attendait avec impatience à Bayonne la suite des événements.

Le général anglais Chichester était arrivé à Bayonne et reparti pour Paris. On répétait encore qu'il devait remplacer le général Evans à son retour.

Iribarren s'efforçait, comme l'a dit une dépêche télégraphique interrompue, d'empêcher le passage de l'Ebre par Cabrera. Ce cabecillo carliste, échappant à San Miguel du côté de Daroca et de Terruel, a paru, au moment le plus inattendu, à Calaborra, après avoir traversé Soria. Il a intercepté pendant deux jours la grande route de Madrid à Saragosse. Il est suivi par 900 chevaux,

ce tableau, dont l'ensemble est assez juste, est peint largement, qu'il est bien éclairé et qu'il n'est pas noir comme les intérieurs de nos artistes lyonnais.

En ce moment le temps s'obscurcit tellement qu'il devient impossible de plus rien distinguer. D'ailleurs c'était l'heure à laquelle les portes allaient se fermer. Nous sortîmes donc, en nous promettant de revenir pour les paysages que nous n'avions point encore examinés, et en admirant de nouveau l'heureuse idée qu'on avait eue de choisir cette saison pour une exposition de tableaux.

« Convenez cependant, disais-je, en descendant l'escalier, convenez que nous avons pu observer de belles choses dans cette collection. — Sans doute, mais avouez aussi qu'on y rencontre bien des médiocrités. — Il n'était guère possible qu'il en fût autrement. — C'était au contraire très-possible. La commission n'avait qu'à refuser un bon nombre des objets qui lui étaient présentés. — Ah ! c'est qu'elle n'a pas voulu décourager par un refus les artistes pour lesquels les honneurs de l'admission peuvent être un stimulant. — En agissant ainsi, elle transforme une exposition d'objets d'art en une sorte de bazar où chacun vient apporter sa marchandise bonne ou mauvaise. Si c'est là le but de la Société, elle devrait changer le nom sous lequel elle s'est constituée. »

J.-E. C.

chargés de fantassins et du butin enlevé dans les provinces méridionales.

On n'a pas de nouveaux détails sur le siège de Bilbao. On assure que des lettres dignes de foi annoncent que Bilbao tenait encore le 2.

ANGLETERRE. — On nous mande de Londres, à la date du 5 décembre, qu'un grand nombre d'officiers de marine qui étaient en congé dans cette ville ont reçu l'ordre de partir immédiatement et de rejoindre leurs vaisseaux qui sont dans la Méditerranée. Cette mesure a été prise même envers les officiers qui étaient débarqués depuis quinze jours et qui avaient obtenu des congés de trois mois.

Il doit y avoir erreur dans cet exposé. On comprend bien que des officiers de marine en congé à Londres aient reçu l'ordre de se rendre dans les ports; mais chacun sait que l'on ne donne pas de congés aux officiers embarqués, et il est difficile de comprendre comment, à supposer même que les congés eussent été accordés, les officiers s'y prendraient pour rejoindre.

Maintenant, voici ce que ce journal ajoute: « Un bruit généralement répandu parmi tous ces officiers, c'est qu'on s'attend soit à une rencontre, soit à une expédition sérieuse contre la Russie. Des armemens considérables ont été faits à Portsmouth, et il règne depuis quelques jours une grande activité dans les bureaux de l'amirauté. »

Suivant cette correspondance, le gouvernement anglais aurait reçu d'étranges rapports sur l'état de santé de Nicolas, et sur quelques conspirations secrètes qui se trament dans la garde même de l'empereur. « L'arrivée inattendue du grand-duc Michel à Pétersbourg aurait ajouté à des soupçons déjà très-fortifiés. Le jeune Alexandre Césarowitch, héritier présomptif de la couronne, n'a pas vingt ans, et si, par un de ces accidents assez communs en Russie, Nicolas disparaissait comme Paul ou comme Alexandre, il pourrait y avoir dans la succession du trône des complications telles que l'Angleterre eût un intérêt pressant à n'en pas rester spectatrice oisive et désarmée.

« En supposant même que le passage héréditaire de la couronne se fasse sans troubles et sans contestations, il est toujours important pour elle, de se tenir prête pour ce qui se passerait à l'avènement d'un nouvel empereur. »

VARIÉTÉS.

L'INTÉRIEUR D'UN BATEAU A VAPEUR.

Rassurez-vous, lecteur: en consentant à vous embarquer avec nous sur un bateau à vapeur, vous n'aurez à subir aucune invocation lyrique aux mânes de Newcomen et du grand James Watt; nous laisserons aux marchands de bonnets de coton les dissertations sur la vapeur en général, le piston et la chaudière de sûreté, cette partie de physique amusante et béotienne, à l'usage de tout citadin qui fait une fois chaque automne le voyage de Paris à Montreuil. Fi des voyageurs qui portent leur érudition en sautoir! C'est comme l'éthnologie à table et l'économie rurale à propos d'un comestible. Vous n'êtes pas sans connaître le convive géographe, celui qui à chaque bouchée vous fait avaler, bon gré malgré, quelques particularités sur Neufchâtel, Bayonne, Brie, Arles, Tours, Roqufort ou Troyes. C'est l'histoire de France au point de vue des fromages et des andouillettes. Ne cherchons donc pas comment il se fait que cette colonie aquatique de Parisiens, d'Anglais, de ballots, de malles qu'on appelle un bateau à vapeur, marche à l'aide de ces deux roues et avec un magnifique panache de fumée sur la tête. La cloche sonne, les ponts s'enlèvent: adieu nos cousins, nos pénautes, nos chiens, nos amours et nos clochers; partons!

Le départ n'est point la partie la moins curieuse d'un voyage en bateau à vapeur. C'est un vrai panorama que ces physionomies qui défilent et vont se ranger, une à une, sur la plate-forme du bateau. Quant aux adieux, aux signaux et aux recommandations pour les parapluies, les boules-dogues, les serins, l'argenterie, la fermeture des portes et fenêtres, nous renvoyons les lecteurs aux milliers de *dépêches de diligences* qui décorent les romans populaires et les *Ermite à Paris, en province, à la Guiane*, etc. Ce qu'il y a de local et de caractéristique sur les bateaux à vapeur, c'est l'extérieur sauvage des attachés aux malles et bagages, comparés avec les employés aux messageries. Ces derniers sont lestes, fringans comme des écureuils; ils flairent le pour-boire; les autres, au contraire, sont lourds, monosyllabiques. Aux messageries, on a toujours quelque réponse obligeante à faire aux dames qui recommandent leurs caisses à chapeaux vingt fois de suite dans tous les tons de la gamme; ce qui, à la vérité, n'empêche pas d'étrangler les caisses et les paquets entre les courroies de la bache. Sur les bateaux à vapeur, au contraire, on fait beaucoup moins de protestations de dévouement aux paquets; mais, en revanche, on les traite mieux: on se contente de les ranger les uns sur les autres autour du tuyau, de manière à former un vaste imbroglio de cartons, de sacs de nuit, de bourriches et de carnassières. Ce pêle-mêle occasionne bien des cris, bien des perquisitions au débarquement; c'est alors une véritable échauffourée de bagages.

Quiconque a vu l'intérieur d'un seul bateau à vapeur les connaît tous, qu'ils s'appellent le *Parisien*, l'*Hirondelle*, le *Bélisaire* ou le *Bellérophon*. Les séparations sont partout les mêmes. Il y a les premières et les secondes places. Les premières ont pour elles l'aristocratie d'une tente en cotoil lorsqu'il fait du soleil, et de plus un petit salon orné de glaces et de banquettes. Aux secondes ou aux premières places sur la Seine, sur le Rhône, sur la Saône ou même sur la Méditerranée, vous retrouvez tous les mêmes incidents, presque les mêmes discours, je dirais presque les mêmes figures.

Le premier fait qui éveille l'attention de l'équipage, c'est le passage d'un pont, lorsque le bruit monotone de la chaudière s'interrompt pour quelques secondes, et que le tuyau s'incline sous les arches. Il est bien rare que cette opération n'excite pas des cris de surprise. Il y a même alors des dames qui parlent de s'évanouir. Heureusement la crise n'est pas longue; les champs et la verdure repaissent bientôt, le tuyau se redresse fièrement et la fumée reprend son vol.

On a beau vanter la supériorité des bateaux à vapeur sur les diligences, on n'a pas encore tranché la question en faveur de l'un ou de l'autre de ces modes de transport. Par la vapeur on n'a, il est vrai, ni les relais, ni la poussière, ni les ornières; mais on a l'ennui, inconvenient bien autrement grave. Le bateau à vapeur sent son origine anglaise: il est morose, guindé, taciturne; il a le spleen. Voyez comme chacun y est divisé! L'équipage n'est qu'un composé de petites coteries distinctes; ici, une famille se tient blottie le long du gouvernail; plus loin, deux Anglais placés dos à dos examinent avec un télescope les buissons et les effets de terrains que la rive leur déroule. De ce côté, c'est un monsieur vêtu de crinoline, qui siffle, pour se distraire, le refrain d'une fanfare. Sur le pliant voisin une dame tricote en dormant. Dans tout cela point d'ensemble, point de nord, rien de communicatif; c'est à qui boutonnera ses idées jusqu'au menton. On chuchotte hostilement ou on se toise avec indifférence.

La diligence offre un aspect tout contraire; roman comique

éternel, kaléidoscope au galop, marqueterie vraiment bouffonne, vraiment française de ridicules et de contrastes. Comme tous les vrais musées, la diligence a produit ses artistes, Potier, Eugène Lami, Henri Monnier. Où trouver des figures telles que Coquerel, Prud'homme, Bonaventure, ailleurs qu'en diligence? La nécessité jette cinq ou six personnes dans une même boîte roulante: à quoi bon se boucher? à quoi bon se guinder? Cautions. Commis-voyageur, avocat, médecin, flâneur, collatéral, étudiant, jeune grisette qui vient à Paris débiter sur le grand théâtre des modes ou de la couture: c'est le monde en abrégé. Vient ensuite la table-d'hôte: nouvelle occasion d'entretien, de citations de Paul de Kock, de calembours et de bons procédés.

Sur le bateau à vapeur, on mange aussi, mais dans des conditions d'humeur très-différentes. D'abord, servirait-on au passager des crêpinettes de chevreuils ou des ortolans à la Périgieuse; il est d'avance bien arrêté, dans l'esprit de ce dernier, qu'on doit nécessairement l'écouter. A chaque côtelette, ce sont des jérémiades, des appels à la cuisinière et au pot-au-feu qu'on vient de quitter. Ce sont de continuelles protestations contre l'extrême lenteur du service; ce sont, de tous côtés, des rumeurs et des imprécations contre la qualité ou le degré de cuisson. Il est peu de passagers, qui, à propos d'un beefsteak, ne se mettent en guerre ouverte avec le cuisinier du bateau. Le cuisinier, à qui on demande quinze beefsteaks, douze fritures et vingt omelettes à la fois, finit toujours par entamer, de son côté, une argumentation en règle avec le bourgeois. Le cuisinier fait remarquer qu'il n'a ni cinq bras, ni six jambes. Le bourgeois réplique à son tour, le cuisinier s'exaspère, et, pendant ce temps, les gâteaux se rissent, les côtelettes s'étiolent, les sauces s'incorporent aux casseroles. En somme, si la cuisine est mauvaise sur les bateaux à vapeur, et si l'on y boit du vin de St-Germain-en-Laye pour du vin de Beaune, c'est presque toujours la faute des consommateurs.

Après le déjeuner, on remonte sur le tillac, et on y continue ce qu'on y fait depuis le matin: on y bâille, on y regarde les corbeaux, les hirondelles, les maisons de campagne, s'il y a lieu. Grâce aux effets de la digestion, il est rare cependant qu'il ne s'élève pas alors, dans quelque coin, une de ces excellentes dissertations sur la direction des nuages ou la littérature dramatique, colloques qu'on encadrerait et qui valent de l'or pour les faiseurs de proverbes ou de fémellions.

« Monsieur, il me semble que j'ai déjà eu l'honneur de vous voir l'année dernière sur le bateau à vapeur de Lyon à Avignon? Vous aviez alors votre même casquette-ballon et vos guêtres en peau de daim, ce qui fait que je vous ai remis tout de suite. — Charmant pays que ces rives de la Saône, n'est-ce pas? nature de diorama! Mais quelle indignité que cette cuisine du bateau! — Le voisin prétend qu'il se perd une grande quantité de vapeur par les parois du tuyau. — Figurez-vous, monsieur, des rognons, des soles, une carpe pour ma femme et mes filles. — Je vois que monsieur s'est beaucoup occupé de physique. Tel que vous me voyez, moi, j'ai suivi autrefois les cours de Fourcroy, j'ai connu Bouillon-Lagrange. — Des soles, une carpe et un neufchâtel, monsieur, devinez un peu? — Si la chaudière crevait, pourtant? — Quelle cuisine, quand j'y pense! C'est égal, c'est une belle invention que la vapeur! »

Tel est à peu près le croquis des conversations qui s'entament sur tous les paquebots possibles. En général, on cause entre soi, on est philosophe à l'écart. Il y a cependant certaines figures qui se reproduisent sans cesse, et semblent tenir à l'essence même du bateau, comme les plats d'épinards aux diners de table-d'hôte.

Ainsi, le chasseur, personnage inévitable, qui est ordinairement maire de quelque commune de passage, vous le reconnaissez à ses narrations sur la dernière course de Verrière ou de Compiègne. Le chasseur accapare ordinairement cinq à six attentions du bateau à vapeur en déroulant une espèce de description interminable où figurent toujours le comte de..., le baron de..., le major...: le tout entremêlé de petit plomb, de délits forestiers, de perdrix aux choux, de déjeuners sur le pouce et de termes anglais prononcés avec l'accent provençal.

Vous remarquez ensuite la femme abandonnée, autre nécessité des bateaux à vapeur. C'est une femme qui paraît absolument isolée au premier abord. Nattée à la créole, et travaillant assidûment à une tapisserie à l'écart, elle ne lève guère les prunelles de dessus son canotage que pour les arrêter sur les moustaches qui l'environnent. La femme abandonnée déjeune avec du chocolat trois fois numéroté qu'elle a dans son cabas; elle exhale à la fois plusieurs parfums, tels que l'éther, le patchouli, la rose et le vinaigre anglais; elle intrigue toutes les âmes sensibles du bateau: c'est un mystère, une conjecture. Au débarquement, on est tout surpris de la voir descendre bras dessus bras dessous avec un sergent-major, qui a occupé sa traversée à fumer trente-deux cigarettes de la régie sur l'arrière du bateau.

Tous les bateaux à vapeur ont aussi leur *loustic*; composé burlesque du rapin, d'Alcide Tousez, d'Arnal, type à barbe rousse, et qui peut être aussi bien peintre en décors qu'architecte praticien. Le *loustic* a la prétention de faire rire et de mystifier tout le bateau. Il sait jongler avec des noix, jouer de la guimbarde et du bilboquet. Chaque fois que le bateau s'arrête pour laisser descendre quelques passagers, vous voyez aussitôt le *loustic* s'élançant contre la balustrade et lancer les phrases suivantes: « Bien le bonsoir, mesdames; bien des choses à M. votre époux..... Votre paquet, monsieur! vous avez oublié votre paquet! Vous n'oubliez pas de faire mes compliments à M^{me} Thérèse Derba et à M. Boniface Thibaudot, etc..... »

Le *loustic* ne se tient jamais qu'aux premières places, bien qu'il n'ait payé que pour les secondes: ce qui lui procure le plaisir de faire des circuits, des marches et contremarches chaque fois qu'il aperçoit le capitaine. Quand il quitte la table, sa carte est toujours enlignée d'un certain nombre de verres et d'assiettes qu'il a brisés en faisant de l'équilibre. Le *loustic* n'a ni malles, ni sac de nuit; il n'a, en fait de bagages, que son juste-au-corps en velours de coton et l'étui de sa pipe.

Mais le bateau à vapeur ne prend une véritable physionomie que pendant les voyages de nuit, pour le trajet de Livourne à Naples par exemple. Alors les apprêts du coucher, ces lits disposés les uns sur les autres comme des alvéoles d'abeilles, le bruit des vagues qui viennent se briser contre le traversin, tout cela donne carrière à l'observation. Le bateau à vapeur se divise alors en trois catégories: l'avant, l'arrière et le tillac. Aux premières places, il y a des divisions de chambres; mais aux secondes, on est obligé de coucher pêle-mêle dans la même pièce. Figurez-vous donc un bateau à vapeur italien endormi: que de contrastes!

Ici, c'est un ecclésiastique (*canonico*) qui se rend d'abord à Civita-Vecchia, puis à Rome; ou bien un capucin à demi dépoilé de son capuchon, qui s'endort en disant son chapelet et en priant pour les âmes du purgatoire, tandis que sur sa tête une danseuse de St-Charles se berce des songes d'or du théâtre. Un marchand de macaroni défend sa place contre les réclamations d'une vieille camériste anglaise. Un chanoine se trouve placé à côté du contrebandier qu'il sera peut-être chargé de confesser dans huit jours. Un peintre français cause sans s'en douter avec un employé subalterne de la sainte-alliance. Jetez sur ces phy-

sionomies rangées les unes au-dessus des autres les rayons d'un vieux d'une veilleuse; imaginez ce valet de chambre allemand, en camisole, suspendu sur l'échelle et gagnant son lit situé au troisième étage; derrière ce rideau à demi tiré, la jeune Milanaise laissant passer sa main blanche hors de son lit; entendez ces dormeurs qui ronflent dans tous les idiomes: quel tableau voulez-vous plus varié, plus bizarre? Le bateau à vapeur est là dans toute sa vérité, sa bigarrure; l'amour, l'ambition, l'art, le bonheur, l'inquiétude, toutes les passions humaines sont là, réunies et sommeillant côte à côte sous la sauve-garde d'une chaudière qu'une livre de houille de trop pourrait faire éclater comme une bombe.

Nous avons promis à nos lecteurs de ne pas les faire descendre dans ces étuves si tristes, si infectes, où se trouvent la pompe et les fourneaux. Pour compléter notre esquisse, nous ne pouvons cependant nous dispenser de dire un mot des employés aux chaudières du bateau. C'est une singulière destinée que celle de ces cyclopes, de ces pauvres diables qui vivent sans cesse dans la fumée et le charbon de terre, et qui sont en définitive l'âme, les régulateurs, les anges gardiens de cette population flottante. Nous devons consigner ici un trait de mœurs: c'est bien rare qu'on confie à des mains françaises la direction d'une chaudière de bateau; pour de pareilles fonctions, il faut le calme, la sûreté imperturbable des cervelles anglaises. Ces hommes-là contractent à peu près les mêmes habitudes que les matelots. Grands amateurs d'eau-de-vie, ils conservent toujours, dans leur ivresse même, assez de raison pour diriger leur chaudière, et cela par un instinct d'ivrognerie plus infailible peut-être que toute l'attention d'un homme de sang-froid. Une fois débarqués et dans le peu de jours qui séparent un voyage d'un autre, ils ne se refusent aucune des jouissances qu'ils aiment; ils se consolent amplement, dans les cabarets du port, des privations et des tristesses des entrailles du bateau.

Nous nous dispenserons aussi de peindre ce qu'on est convenu d'appeler une *tempête* à bord d'un bateau à vapeur, c'est-à-dire les bancs renversés, les estomacs bouleversés, les figures de dames plombées d'épouvante, et le capitaine toujours impassible et ferme à la proue, narguant d'un air goguenard Neptune, Amphitrite et tous les éléments en perruque conjurés contre son bâtiment.

Peu à peu, d'ailleurs, vous voyez le ciel s'éclaircir. Les tasses de thé noir commencent à circuler aux premières; l'épouvante se calme aux secondes, une nourrice s'est déjà décidée à relever la tête; l'arc-en-ciel brille, les cigarettes se rallument; puis, tout-à-coup on entend un cri de joie, les mouchoirs s'agitent, les signaux s'échangent: Terre! terre! Nous voici au bout de notre traversée, argonautes d'une demi-heure! Voici Montreuil ou Chalon, Rouen ou tout au plus Honfleur. Bravo! nous pouvons, dès-lors, postuler une amirauté.

Arnould FREMY.
(Le Siècle.)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1715) Par acte sous seings privés, en date du vingt novembre mil huit cent trente-six, enregistré à Lyon le huit décembre suivant par M. Guillot qui a perçu cinq francs cinquante centimes, les sieurs Adolphe-François Brassier, fils aîné, et Antoine Morel, négociants, demeurant tous deux à Lyon, rue Lorette, ont déclaré dissoute, à partir du quinze novembre dernier, la société qu'ils avaient formée en cette ville pour le commerce des soieries par commission, sous la raison sociale de Brassier fils aîné et Comp^e, suivant acte reçu Me Crochet et son collègue, notaires à Lyon, le six janvier mil huit cent trente-six, et la liquidation de ladite société a été confiée audit M. Brassier fils aîné.

Pour extrait enregistré à Lyon le dix décembre mil huit cent trente-six.
Signé GALLIOT, avoué.

TRIBUNAL CIVIL DE LYON.

VENTE PAR EXPROPRIATION FORCÉE.

Devant le tribunal civil de Lyon, de cinq Maisons, avec terrasses, jardins et dépendances, situées à Lyon, montée du Gourguillon et du Chemin-Neuf.

Par procès-verbal de l'huissier Thimonier, neveu, en date du huit novembre mil huit cent trente-six, visé le lendemain par M. Malmazel, adjoint à M. le maire de la ville de Lyon, et par M. Beaume, commis-greffier assermenté de la justice de paix du sixième arrondissement de Lyon, auxquels copie entière en a été séparément laissée; enregistré par Guillot, transcrit le même jour, au bureau des hypothèques de Lyon, vol. 34, n° 25, et le seize, au greffe du tribunal civil de Lyon, vol. n° 3.

A la requête de MM. Gaspard-Emmanuel et Camille Gerin, frères, négociants associés, demeurant à Lyon, montée Saint-Polycarpe, qui font élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de Me Pierre-Paul Groz, exerçant en cette qualité près le tribunal civil de Lyon, où il demeure rue Bât-d'Argent, n° 16;

Au préjudice de Jean-Claude Raguene, ci-devant négociant, aujourd'hui propriétaire, demeurant à Lyon, montée du Chemin-Neuf, n° 39;

Il a été procédé à la saisie réelle des immeubles ci-après désignés:

Article premier. Une maison construite en pierre et chaux, recouverte de tuiles creuses, ayant cave, rez-de-chaussée, premier et deuxième étages, et portant le n° 39; elle est confinée au nord, par la propriété Perrin; au midi, par une autre propriété appartenant au saisi;

Art. 2. Une maison construite en maçonnerie et pisé, recouverte de tuiles creuses, ayant rez-de-chaussée et premier étage; bornée au nord, par la maison comprise en l'art. 1er; au midi, par la propriété Cussinet;

Art. 3. Deux petites terrasses ayant en superficie un are quatre-vingt-dix centiares environ, situées au-devant des maisons désignées plus haut;

Art. 4. Une autre terrasse étant au-dessous des deux autres, d'une contenance d'environ quatre ares; elle sert de jardin, et est implantée d'arbres de diverses espèces; elle est bornée au levant, par un passage commun à plusieurs propriétaires; au couchant, par la terrasse désignée en l'art. 3;

Art. 5. Une Maison construite en pierres et chaux, recouverte de tuiles creuses, composée de rez-de-chaussée, premier et deuxième étages, et bornée au levant, par la propriété David; au couchant, par les terrasses dont il a été parlé plus haut;

Art. 6. Une Terrasse de forme triangulaire, servant de jardin potager, d'une contenance d'environ trois ares vingt-cinq centiares; confinée au nord, par la maison comprise en l'art. 5; au midi, par la propriété Cussinet;

Art. 7. Une Maison construite en maçonnerie, ayant rez-de-chaussée, premier et deuxième étages; confinée au nord, par la propriété Bercet; au midi et au couchant, par les propriétés du saisi;

Art. 8. Un Jardin implanté d'arbres, ayant environ six ares

vingt centiares en contenance; confiné au levant, par la maison ci-après décrite; au couchant, par la maison Cussinet;

Art. 9. Une Maison construite en maçonnerie, bois et brique, ayant rez-de-chaussée, premier et deuxième étages; confiné au nord, par la propriété Bercet; au levant, par la maison Clavière;

Art. 10. Et enfin, une Terrasse, ou emplacement propre à bâtir, ayant environ un are de contenance; confiné au nord, par un passage appartenant aux immeubles saisis; au levant, par la montée du Gourguillon.

Tous ces immeubles sont contigus et situés à Lyon, montée du Gourguillon et du Chemin-Neuf, sixième arrondissement de justice de paix de ladite ville, qui est le deuxième du département du Rhône; ils sont habités et exploités par le saisi et divers locataires. Ils seront vendus par la voie de l'expropriation forcée, aux enchères, pardevant le tribunal civil de Lyon, après l'accomplissement des formalités légales.

La première publication du cahier des charges dressé pour arriver à la vente desdits immeubles, aura lieu samedi vingt-huit janvier dix-huit cent trente-sept, à midi et heures suivantes, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, place St-Jean, hôtel de Chevières.

La deuxième publication aura lieu le samedi onze février mil huit cent trente-sept.

La troisième publication aura lieu le samedi vingt-cinq février de la même année.

L'adjudication préparatoire aura lieu le samedi onze mars dix-huit cent trente-sept, aux mêmes lieu et heure.

L'adjudication définitive aura lieu le vingt mai dix-huit cent trente-sept, aux mêmes lieu et heure.

Signé: GROZ.

Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoué. S'adresser, pour plus de renseignements, à M^e GROZ, avoué, à Lyon, rue Bât-d'Argent, n° 16.

(1718) Lundi douze décembre mil huit cent trente-six, à dix heures du matin, il sera procédé, sur la place Sathonay, à Lyon, à la vente de meubles et effets saisis, consistant en secrétaire, commode, tables, chaises, établis et outils pour menuisier, planches et plateaux en chêne, et autres objets. La vente sera faite au comptant.

F. BARANGE.

(1719) Demain lundi, dix heures du matin, sur la place Croix-Paquet, à Lyon, il sera procédé à la vente au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en tables, tableaux, gravures, secrétaire, commode, glaces, etc.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(1603) A VENDRE. — Un beau Domaine, à 4 p. 0/0 net, situé sur la commune de la Verpillère (Isère), à quatre lieues de Lyon, de la contenance de 218 journaux de 600 toises, soit 436 bicherées lyonnaises environ.

A EMPRUNTER. — Une somme de 10,000 fr., en viager, sur bonne hypothèque, dans l'arrondissement de Lyon. S'adresser à M^e Henry, notaire, à Lyon, place de la Préfecture, n° 7.

(1582) A VENDRE. — Un fonds de café-auberge, ayant une bonne clientèle, dans un des quartiers les plus fréquentés de la ville.

S'adresser à M^e Cottin, notaire, place des Terreaux, n° 9.

(1629) A EMPRUNTER. — On désire, en viager et par première hypothèque, sur des immeubles valant au moins 300,000 fr., une somme de 10, 20 ou 30,000 fr.

S'adresser à M^e Rosier, notaire à Lyon, rue Saint-Côme, n° 4.

ANNONCES DIVERSES

(1709) A VENDRE. — Un fonds de restaurant bien achalandé, situé quartier des Terreaux. On donnera des facilités pour le paiement.

S'adresser rue Juiverie, n° 17, au 1^{er}.

(1681) POUR CESSATION DE COMMERCE.

Vente à prix de fabrique, en gros et en détail.

D'un fonds de marchand de cristaux, porcelaines, terre de pipe et de Lorraine, vases à fleurs garnis et non garnis, toiles vernies, porte-huiliers et porte-liqueurs en bois des îles, cabarets peints et dorés.

S'adresser, passage de l'Argue, n° 70 et 72.

(1552) A LOUER de suite ensemble ou en deux parties. — Cinq pièces meublées (cuisine garnie d'ustensiles), rue de la Barre, n° 8, au 2^e, près Bellecour.

S'adresser au 1^{er} ou au portier.

(1684) BAIL A FERME

DU PONT SUSPENDU

SUR LE RHÔNE, A GIVORS.

Le dimanche 18 décembre, il sera procédé, par voie d'enchères et au profit du plus offrant et dernier enchérissable, à l'adjudication du bail à ferme, pour trois années consécutives, qui commenceront le premier janvier 1837, du pont suspendu sur le Rhône, à Givors.

Cette adjudication aura lieu en l'étude de M^e Gonnard, notaire à Givors, qui communiquera aux personnes qui voudront en prendre connaissance le cahier des charges, clauses et conditions de ce bail.

PILULES STOMACHIQUES,

DE LA PHARMACIE COLBERT.

Les seules autorisées contre la Constipation, les Faiblesses et Maux d'Estomac, les Vents, la Bile et les Glaires. — 3 fr. la boîte. — A Lyon, chez M. Borelly, pharmacien, place Confort, 13. (1641)

(1707) M. Rogie, marchand de chevaux, prévient le public qu'il arrivera à Lyon, le dix courant, avec un convoi de trente bons chevaux de toutes qualités. Il sera logé chez M. Nesme, hôtel de la Pyramide, à Vaise.

(1436 7)

SEUL DÉPÔT A LYON

DE L'EAU ANGLAISE,

Place Bellecour, n° 9, à l'entresol.

Jusqu'à présent on n'a obtenu d'un grand nombre de compositions pour la teinture des cheveux que des résultats ou nuls ou incomplets, ou de trop courte durée: L'EAU ANGLAISE n'était point encore connue en France: elle teint les cheveux en toutes nuances et pour toujours; elle les rend doux, brillants, flexibles, et ne salit ni ne déteint jamais: le prix des flacons est de 6 francs pour teindre les cheveux en blonds, et de 8 francs pour les teindre en noirs et châtain.

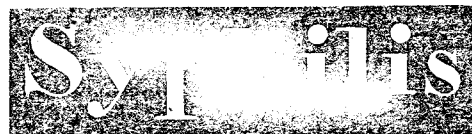
NOTA. — On ne doit pas confondre l'EAU ANGLAISE, de récente importation et qui a obtenu un si grand succès à Lyon pendant le séjour qu'y a fait son propriétaire, avec les anciennes Eaux noires, blondes et châtaines, dont la maison M^a de Paris a cessé de faire dépôt en cette ville; mais on trouve toujours à la même adresse les autres cosmétiques et articles de toilette de cette maison, universellement et si avantageusement connue: 1^o la Pommade Grecque, dont la propriété est d'arrêter immédiatement la chute des cheveux, les empêcher de blanchir et les faire réellement pousser en très-peu de temps; 2^o l'Épilatoire du Sérail, qui fait tomber les poils du visage ou des bras en cinq minutes sans aucun inconvénient; 3^o la Crème et l'Eau de Turquie qui blanchit à l'instant même la peau la plus brune, efface les rousseurs et toutes les taches du visage; 4^o la Pâte Circassienne, qui blanchit et adoucit les mains à la minute; 5^o l'Eau Rose de la Cour, qui donne au teint un coloris vif et naturel: on peut se laver le visage sans qu'il disparaisse; 6^o l'Eau des Chevaliers, qui détruit la mauvaise haleine, lui donne le parfum le plus suave et blanchit parfaitement les dents sans en altérer l'émail. Prix: 6 fr. chaque article, 10 fr. les deux.

S'adresser au dépôt, maison MA, de Paris, place Bellecour, façade du Rhône, n° 9. On fait des envois dans les départements. On peut écrire en affranchissant.

AVIS INTÉRESSANT.

(1531-6) Le dépôt des Oreilles-Cornet, pour la surdité, vient d'être réuni à celui de la maison MA, de Paris, place Bellecour, façade du Rhône, n° 9.

Cet instrument acoustique, fort léger, tenant seul sur la tête, met de suite une personne sourde en état de participer à une conversation générale, pour ne rien perdre de ce qui se dit au spectacle ou dans une autre réunion, une dame peut le cacher facilement dans sa coiffure. Le prix fixe: 20 fr.



ET

Maladies Cutanées

SIROP DÉPURATO-LAXATIF DE SÉNÉ,

PUBLIÉ PAR EXPRES DU ORDRE GOUVERNEMENT.

Préparé par PÉRENIN, pharmacien-chimiste, rue du Palais-Grillet ou Puits-Pelu, n° 25, à Lyon.

Les guérisons opérées chaque jour par ce puissant dépuratif sont un sûr garant à la confiance publique.

Un nombre considérable de personnes affectées de maladies vénériennes les plus graves et les plus opiniâtres, telles que BUBONS, ULCÈRES rongeurs, VÉGÉTATIONS, BOUTONS, ÉCOULEMENTS anciens ou récents, RÉTRÉCISSEMENTS, FLEURS ou PERTES BLANCHES LES PLUS REBELLES, ont été ramenées par son usage à la santé la plus parfaite; il en a été de même de celles atteintes de GALE, rentrées ou répercutées, DÉMANGEAISONS DE LA PEAU, ÉRUPTIONS, AFFECTIONS DARTREUSES, SCORBUTIQUES et SCROFULEUSES, etc. etc. Ces résultats sont d'autant plus satisfaisants que la plupart d'entr'elles avaient employé divers traitements infructueux.

Ce Sirop, préparé avec tous les soins que son importance exige, est d'un goût très-agréable et d'un emploi facile; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix: 5 francs le 1/4 de pinte.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat par la poste.)

(299)

Courriers POUR L'ITALIE.

A dater du 1^{er} janvier 1837, la maison Larat Mille et Ce, quai St-Clair, n° 15, à Lyon, fera partir tous les soirs, à huit heures précises,

Une berline en poste pour Chambéry, en correspondance directe avec les courriers sardes pour Turin, Gènes, Milan et toute l'Italie.

Ce service transportera les voyageurs, marchandises et valeurs avec la même rapidité que les dépêches et à des prix très-modérés.

FOURGONS ACCÉLÉRÉS journaliers pour l'Italie, en correspondance directe avec les vélocifères, diligences et fourgons en poste pour Gènes, Parme, Modène, Bologne, Venise, Trieste, etc.

ROULAGE ORDINAIRE pour toute l'Italie.

(1631)

MALADIES DE POITRINE.

(1069) On recommande l'emploi du Sirop pectoral de Mou-de-Veau, inventé par M. Macors, pharmacien, rue St-Jean, n° 30, à Lyon, aux personnes atteintes de rhumes, catarrhes, coqueluche, et dans toutes les irritations de poitrine. Ce Sirop calme promptement la toux, facilite l'expectoration et la respiration. On ne saurait trop le recommander pendant les saisons froides, humides et pluvieuses, et surtout engager le public à se défier de celui qui ne sortirait pas de la pharmacie de M. Macors.

Chez lequel on trouve en dépôt la Pâte pectorale de réglisse à la gomme. Cette Pâte, conjointement avec le Sirop ci-dessus, guérit en peu de jours les catarrhes et irritations de la poitrine les plus invétérées.

Le prix de la boîte est de 2⁴ sous; la 1/2 boîte, 12 sous.

(1716) On demande un écrivain lithographe. S'adresser chez M^{de} veuve Ayné, grande rue Mercière, n° 44.

(1717) Grand déballage de porcelaines des manufactures de Limoges, quai d'Orléans, n° 27.

SOIRÉES D'HIVER.

Grand salon de société pour soirées de bal, rue de la Barre, n° 13: le propriétaire cédera le salon gratis, au moyen de consommation, buvette et restaurant, à des prix modérés. (1720)

MALADIES DE POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des Facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptisie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend chez Courtois, ancien pharmacien-interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n° 10, à St-Clair, près la Loterie. L'efficacité de ce sirop est constatée par de nombreuses guérisons mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons.

DÉPÔTS:

Vienne, Mouret fils, épiciers, rue Marchande.

Givors, Clémence, quincaillier.

Givors, Thivy, épiciers, Grande-Rue.

Grenoble, Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue.

St-Etienne, Millet-Dubreuil, épiciers-droguistes, place de l'Hôtel-de-Ville n° 59.

Roanne, Amelot, confiseur.

Moutbrison, Gontard, pharmacien.

Villefranche (Rhône), Roset, confiseur, Grande-Rue, n° 89.

Chalon-sur-Saône, Courant, coiffeur et quincaillier, au coin de la rue au Change.

Mâcon, Charpentier, marchand de papier et d'estampes.

Tournaux, Dupont père, épiciers.

St-Chamond, Sagniol-Peyre, quincaillier et faïencier, Grande-Rue, n° 99.

Bourgoin, Charles, quincaillier, place d'Armes.

Romans, premier confiseur, place Fontaine-Couverte.

Valence, Ronzier, confiseur, place des Clercs.

Maladies Secrètes et de la Peau.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Préparé par COURTOIS, pharmacien à Lyon; ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, à Saint-Clair, près de la Loterie.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénérien, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les éruptions et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. Prix: 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

A Dijon, chez Borsary, chirurgien-dentiste, rue Vauban, n° 13.

A Marseille, chez Thumain, pharmacien, Grande Rue de Rome.

A Grenoble, chez Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue.

A Genève, chez M. Barkel, droguiste.

A Vienne, chez Mouret fils, épiciers, rue Marchande.

A Nîmes, Roque-Verdier, pharmacien.

A Mâcon, M. Charpentier, marchand de papier et d'estampes.

A Rive-de-Gier, chez M. Jacques Chollet, épiciers, rue Paluy.

A Givors, chez M. Thivy, épiciers, Grande-Rue.

A Saint-Etienne, chez M. Pignol, droguiste-herboriste, rue de Lyon.

A Avignon, chez Guibert, pharmacien, place St-Didier.

A Villefranche (Rhône), Roset, confiseur.

A Chalon-sur-Saône, chez Courant, quincaillier-coiffeur, au coin de la rue au Change.

Valence, Ronzier, place des Clercs.

Lons-le-Saulnier, Vincent, épiciers et marchand de parapluies, place de la Liberté.

Paris, Maréchal, épiciers, rue du Pont-au-Choux, n° 14 ou 17.

Le Puy, Bernardpic, droguiste, rue Panesac, n° 164.

Ainsi que dans les principales villes de France.

TRAITEMENT DÉPURATIF,

Des Maladies secrètes, nouvelles ou anciennes, des Dartres et de toute Acreté ou Vice du Sang par le SIROP CENTRÉ DE SALSEPAREILLE de QUET, approuvé et reconnu supérieur à tous les remèdes annoncés jusqu'à ce jour.

S'adresser à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec, n. 34, ou dans ses dépôts. (803)

GRAND THÉÂTRE. — Dimanche 11 décembre. — LES FOURBERIES DE SCAPIN, comédie; L'ECLAIR, opéra; LES AMOURS DE VÉNUS, ballet. — Six heures.

Bourse de Paris du 8 décembre 1836.

Cinq pour cent	107 85	107 90	107 80	107 85
— fin courant	108 10	108 20	107 95	107 95
Quatre pour cent	99 25			
Trois pour cent	79 35	79 40	79 30	79 35
— fin courant	79 45	79 60	79 40	79 40
Rentes de Naples	97 45	97 45	97 35	97 35
— fin courant	97 65	97 63	97 50	97 50
Actions de la Banque	2330	2340		

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.